



Inserm

La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2019-325

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°2000-03 du 2 mai 2000, modifiée, relative à l'organisation des services centraux du siège ;

Vu la décision n°2015-228, nommant Madame Christine CHOMIENNE, Directrice de l'Institut Thématique « Cancer » de l'Inserm ;

Vu la décision n°2019-196, accordant délégation de signature à Madame Christine CHOMIENNE, Directrice de l'Institut Thématique « Cancer » de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Christine CHOMIENNE, ayant fait valoir ses droits à la retraite, la décision n°2015-228 la nommant Directrice de l'Institut Thématique « Cancer » et la décision n°2019-196, lui accordant délégation de signature sont abrogées.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 16 septembre 2019.

Le Président-directeur général

Dr. Gilles BLOCH